

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre 2022 à 09h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'auditorium de l'école de Musique de l'Agglo Pays d'Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Approbation de la modification n°3 sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Issoire**

Annexe : dossier de la modification n°3 du PLU

**Date de convocation :** 23 septembre 2022

**Date d'affichage de la liste des délibérations :** 05 octobre 2022

**Secrétaire de séance :** SERRA Pierre

**Rapporteur :** COSTON David

**Nombre de conseillers**

En exercice : 121

Présents :87

- Titulaires : 82

- Suppléants :5

Absents ayant donné pouvoir : 23

Absents excusés : 11

**Votants : 110**

**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (87)**

ALIZERT Nicolas	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
PELISSIER Didier (S)	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
ARCHIMBAUD Guy	DUTHEIL Nathalie	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FANJUL José	PELLEGRINELLI Christophe
	FERREIRA Fernando	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PETELH Sandra
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PRADIER Laurent
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	
	GILBERT Odile	RAVEL Pierre
BERTHELOT Pascal	GOMEZ Jean-Marc	RKINA Mohammed
BESSEYRE Fabien	GONTHIER Emmanuel	
BESSON Jean-Louis	GOYON Guy	ROUX Bernard
BŒUF Nicole	GREGOIRE Nathalie	RYCKEBOER Christian
BOISTARD Philippe	GUILLAUME Julien	SABATIER Gilles
BOURG François	HERBST Nadine	SALVINI Luc
	HOSMALIN Marc	SAUVANT Jean-Pierre
BRUN Pascale	JAFFEUX Ophélie	BRUN Claudine (S)
BRUNEL Séverine	PAULZE Marie-Hélène (S)	SCHUMACHER Emilie
BRUNETTI Graziella	JEANMOUGIN Isabelle	SERRA Pierre
	KINDT Patrick	
CHABRILLAT Frédéric	LABUSSIÈRE Jean-Marc	
CHALLET Vincent	LAMOUREUX Jean-François	SUTY Lionel
	LAVILLE Philippe	TEZENAS Olivier
DELMASTRO Philippe (S)	LE MARREC Laurys	THALAUD François
COLLET Jean-Pierre	LEGENDRE Denis	THERME Jacques
		THEVENET Emilie
COSTE Yves	LIGNIERE Frédéric	
COSTON David	LIVET Bertrand	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	MALLET Philippe	TRILLEAUD Eric
CREGUT François	MALORON Annie	
CROZE Yves-Serge	MARIANY Marie-Line	VARISCHETTI Martine
DENAIVES Catherine	MASSARDIER Marie-Laure	VEZON Christophe
	MEALLET Roger-Jean	
	MERLEN Bernard	

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène) ; CHASSANG Jean-Pierre (DELMASTRO Philippe) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine)

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (23)** AIGOUY Thierry à SUTY Lionel ; ALBARET Christophe à BŒUF Nicole ; BARBET Laurent à TOURLONIAS Vincent ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à BARRAUD Bertrand ; CORRE Jean-Marie à ROUX Bernard ; CORREIA- Emmanuel à LIVET Bertrand ; COSTON Marie à COSTON David ; DESCOUTEIX- GENILLIER Juliette à SALVINI Luc ; DESVIGNES Jean à JEANMOUGIN Isabelle ; FERRARIS Nathalie à ARNAULT Lionel ; LAGARDE Maguy à CREGUT François ; LEROY Véronique à MASSARDIER Marie-Laure ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; METEIGNIER Stéphane à BRUN Pascale ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia à GARNAVAULT Philippe ; PELISSIER Patrick à COSTE Yves ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; PUECH David à VARISCHETTI Martine ; SUIDUREAU Carine à NICOLLET Michel ; TINET Georges à LAMOUREUX Jean-François ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; WALTER Christian à SABATIER Gilles

**ABSENTS EXCUSES : (11)** ADMIRAT Nadine ; BERNARD Jean-Paul ; CHANIMBAUD Lionel ; DRUELLE Jean- Claude ; LENEGRE Jean-Louis ; MARTINS Sandra ; MOURGUE Isabelle ; POJOLAT Marie ; ROCHETTE Christophe ; SKRYANE Noëlle ; ZANIN Nathalie

\*

## LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est exposé que par arrêté du 1<sup>er</sup> Vice-président de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 19 mars 2021, complété par des arrêtés en date du 30 novembre 2021, du 3 février 2022 et du 7 mars 2022, l'Agglo Pays d'Issoire a engagé une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Issoire portant sur les aspects suivants :

- Règlement graphique :
  - Ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone AU de Fontchoma (11 hectares) ;
  - Modification de la zone 3AUf sur le secteur « Enclos de Brest » pour permettre l'installation d'un équipement public ;
  - Transformation de la zone Urc en zone Uf pour permettre la création d'un hôpital de jour et de logements ;
  - Autorisation de l'installation de serres dans la zone Nj située entre la Couze Pavin et le ruisseau de Guillard ;
  - Protection des plantations situées en centre-ville d'Issoire ;
  - Protection du petit patrimoine ;
  - Mise à jour de la liste des emplacements réservés.
- Règlement écrit :
  - Evolution du règlement concernant la préservation des commerces en centre-ville ;
  - Modification des règles relatives aux opérations d'aménagement dans toutes les zones AUg et 3AUf ;
  - Modification des règles d'implantation en zone Ug et Uf ;
  - Evolution du règlement concernant l'interdiction des installations photovoltaïques au sol en zone AU ;
  - Modification des règles relatives aux abris de jardin dans les zones Uf, Ug, 3AUf et AUg ;
  - Modification des règles relatives aux toitures dans les zones Uc, Uf, Ug, 3AUf et AUg ;
  - Rectification d'une erreur matérielle concernant le règlement de la zone UJ\*.
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
  - Réactualisation des principes d'aménagement de certaines OAP localisées dans les zones AUg et 3AUf.

A noter que, après vérification dans la note de présentation de la modification n°2 du PLU, l'orientation d'aménagement du secteur de la route de Solignat ne fait pas l'objet d'une erreur matérielle. Il n'est donc pas nécessaire de la rectifier.

Ce projet de modification du PLU d'Issoire a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui est jointe au dossier.

Conformément au code de l'urbanisme, le projet a été transmis à l'Autorité environnementale le 24 mars 2022 et aux personnes publiques associées le 11 mars 2022. Au cours de cette phase de consultation, l'Agglo Pays d'Issoire a reçu :

- 3 avis favorables (INAO, CCIT du Puy-de-Dôme et la commune d'Issoire),
- 2 avis favorables avec réserves (Etat et Chambre d'Agriculture),
- 2 avis avec remarques ou observations (SNCF Immobilier et SME de la Région d'Issoire).

L'Autorité environnementale a également émis un avis en date du 21 juin 2022. L'avis des partenaires n'ayant pas transmis de document (délibération ou équivalent) est réputé favorable.

Ce projet a ensuite fait l'objet d'une enquête publique du 28 juin au 28 juillet 2022 inclus. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur ce projet avec une recommandation concernant la mise en place de règles de diversification des formes d'habitats au sein des orientations d'aménagement et de programmation.

Suite à la phase de consultation et d'enquête publique, le dossier a été modifié afin de répondre aux demandes des partenaires et du commissaire enquêteur. Ces modifications ont fait l'objet de discussions le 16/09/2022

Le dossier relatif à la modification n°3 du PLU d'Issoire est consultable auprès du service Planification de l'Agglo et est annexé au présent rapport.

La délibération fera l'objet d'un affichage à l'Agglo Pays d'Issoire et en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

## CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l'urbanisme ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021, notamment la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

**VU** la délibération n° 2020/01/06 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2020 approuvant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Issoire ;

**VU** la délibération n°2021/03/12-ADE de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 8 avril 2021 portant sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Issoire - ouverture à l'urbanisation de la zone AU de Fontchoma de 10,4 hectares ;

**VU** la délibération n°2021/07/13-ADE de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 9 décembre 2021 portant sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Issoire - ouverture à l'urbanisation de la zone AU de Fontchoma - ajout de la parcelle cadastrée section ZI numéro 125 ;

**VU** l'arrêté ADE-2021-004 du 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 19 mars 2021 prescrivant la modification n°3 du PLU d'Issoire ;

**VU** l'arrêté ADE-2021-009 du 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 30 novembre 2021 portant sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme d'Issoire - modification des objectifs ;

**VU** l'arrêté ADE-2022-003 du 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 3 février 2022 portant sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme d'Issoire – ajout d'un nouvel objectif ;

**VU** l'arrêté AT-2022-006 du Président de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 7 mars 2022 portant sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme d'Issoire – modification des objectifs ;  
**VU** la délibération du conseil municipal d'Issoire en date du 19 juin 2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;  
**VU** la délibération du conseil municipal d'Issoire en date du 12 septembre 2013 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;  
**VU** le dossier de la modification n°3 du PLU ci-annexé ;

\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

*Votants : 110*

- *Pour : 99*
- *Contre : 5 (LAVILLE Philippe ; LEROY Véronique ; MASSARDIER Marie-Laure ; RKINA Mohammed ; SAUVANT Jean-Pierre)*
- *Abstentions : 6 (CHALLET Vincent ; JAFFEUX Ophélie ; JEANMOUGIN Isabelle ; KINDT Patrick ; LAMOUREUX Jean-François ; MARIANY Marie-Line ; PRADIER Laurent ; SAUX Marie-Pierre ; TINET Georges ; TRILLEAUD Eric)*

- **D'approuver la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Issoire ;**
- **D'une manière générale, d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.**

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
 Pour copie conforme  
 Le Président,  
 Bertrand BARRAUD



Le secrétaire de séance,  
 Pierre SERRA

Publié par voie électronique et certifié exécutoire  
 Issoire, le 30/09/2022  
 Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 04/10/2022